

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1521

13 juin 2014

### SOMMAIRE

|  |              |  |              |
|--|--------------|--|--------------|
| <b>ACTHOM Luxembourg</b> .....                                     | <b>72963</b> | <b>Bumble Bee Holdco S.C.A.</b> .....                          | <b>72973</b> |
| <b>ACT'M Advisors S.à r.l.</b> .....                               | <b>72963</b> | <b>By Unique S.à r.l.</b> .....                                | <b>72974</b> |
| <b>ADM Groupe S.à r.l.</b> .....                                   | <b>72962</b> | <b>CAMCA Assurance S.A.</b> .....                              | <b>72971</b> |
| <b>Aeriance Holding S.à r.l.</b> .....                             | <b>72963</b> | <b>CAMCA Réassurance S.A.</b> .....                            | <b>72971</b> |
| <b>AFI (East-Central Europe) Development S.à r.l.</b> .....        | <b>72963</b> | <b>Capital Structures S.A.</b> .....                           | <b>72969</b> |
| <b>AIG Europe Limited (Succursale de Luxembourg)</b> .....         | <b>72963</b> | <b>Carcajou Holdings S.A. SPF</b> .....                        | <b>72969</b> |
| <b>AINA Holding</b> .....  | <b>72968</b> | <b>Carcajou Holdings S.A. SPF</b> .....                        | <b>72984</b> |
| <b>Air Investment S.A.</b> .....                                   | <b>72968</b> | <b>Cedar Participations S.A.</b> .....                         | <b>73008</b> |
| <b>A. O. C.C. S.A.</b> .....                                       | <b>72966</b> | <b>Celebration Cruise (Lux) Holdings S.à r.l.</b> .....        | <b>72972</b> |
| <b>Apodis S.A.</b> .....   | <b>72966</b> | <b>Centre des solutions Sarl</b> .....                         | <b>72970</b> |
| <b>Asia Growth Basket S.à r.l.</b> .....                           | <b>72966</b> | <b>CERE Coinvest Finance S.à r.l.</b> .....                    | <b>72973</b> |
| <b>Bath House S.à r.l.</b> .....                                   | <b>72999</b> | <b>Cetrel Securities S.A.</b> .....                            | <b>72970</b> |
| <b>Bauhaus Investments S.A.</b> .....                              | <b>72974</b> | <b>CGS FMS</b> .....   | <b>72962</b> |
| <b>Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l.</b> ..... | <b>72984</b> | <b>Chopin Holdings S.à r.l.</b> .....                          | <b>72987</b> |
| <b>Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) II S.A.</b> .....      | <b>72981</b> | <b>Cinven Luxembourg S.à r.l.</b> .....                        | <b>72970</b> |
| <b>Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A.</b> .....       | <b>72977</b> | <b>CitCor Residential Holdings S.à r.l.</b> .....              | <b>72973</b> |
| <b>Bilfinger Berger Global Infrastructure SI-CAV S.A.</b> .....    | <b>72973</b> | <b>Clover Leaf Seafood S.à r.l.</b> .....                      | <b>72968</b> |
| <b>Biomedbox SA</b> .....  | <b>72974</b> | <b>Columbia CANAWS Partners IV S.à r.l.</b> .....              | <b>72970</b> |
| <b>BI SICAV</b> .....  | <b>73008</b> | <b>Columbus Eastern Caribbean Holdings S.à r.l.</b> .....      | <b>72972</b> |
| <b>BookOnejuice S.à r.l.</b> .....                                 | <b>72987</b> | <b>Commerz Funds Solutions S.A.</b> .....                      | <b>72969</b> |
| <b>Bosco Holding S.A.</b> .....                                    | <b>72975</b> | <b>Compagnie Générale Immobilière</b> .....                    | <b>72972</b> |
| <b>Braas Monier Building Group S.à r.l.</b> .....                  | <b>72974</b> | <b>Credelux S.A.</b> .....                                     | <b>72977</b> |
| <b>Brabant Finance S.A.</b> .....                                  | <b>72974</b> | <b>Crown Luxembourg Holdings</b> .....                         | <b>72969</b> |
| <b>Broadstreet International Partners S.à r.l.</b> .....           | <b>72977</b> | <b>Finsign S.A.</b> .....                                      | <b>73008</b> |
| <b>Building Investments Holding S.A.</b> .....                     | <b>72990</b> | <b>Jongen a Meedercher Foulcht, Hueschtert an Eischt</b> ..... | <b>72964</b> |
| <b>Bumble Bee Foods S.à r.l.</b> .....                             | <b>72999</b> | <b>Kortstrukt S.A.</b> .....                                   | <b>72962</b> |
| <b>Bumble Bee GP S.à r.l.</b> .....                                | <b>72999</b> | <b>Latin Gas SCS</b> .....                                     | <b>73005</b> |
|  |              | <b>Phoenix III Mixed Y</b> .....                               | <b>72962</b> |

**Kortstrukt S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.229.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kortstrukt S.A.

S. BOUREKBA / Ch. FRANCOIS

*Administrateur / Administrateur et président du conseil d'administration*

Référence de publication: 2014052496/12.

(140059378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

**Phoenix III Mixed Y, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014052573/10.

(140059862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

**CGS FMS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.442.

*Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 Avril 2014*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 4 Avril 2014, que Madame Priscilla Hardison et Monsieur Søren Rump ont été réélu en leur qualité d'administrateur de la société pour une période se terminant lors de l'assemblée générale en 2019 et que KPMG Audit S.à r.l. a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour CGS FMS*

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

2-4 rue Eugène Ruppert / Vertigo Building - Polaris

L-2453 Luxembourg

Yann Foll / Mohamed Aihi

*- / Vice Président*

Référence de publication: 2014052730/20.

(140060011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

**ADM Groupe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5521 Remich, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 116.365.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ADM GROUPE S.à.r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014052788/12.

(140061037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**AFI (East-Central Europe) Development S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 90.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/04/2014.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014052789/12.

(140060564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**Aeriance Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 185.580.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

Suite à la démission de Monsieur Antoine Lam Chok en sa qualité de gérant unique de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 7 avril 2014, il a été décidé de nommer Monsieur Franck Ruimy, né le 6 février 1971 à Casablanca (Maroc) demeurant professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Grande-Bretagne, pour une durée indéterminée.

**Traduction pour les besoins de l'enregistrement**

Further to the resignation of Mr. Antoine Lam Chok as sole manager of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 7 April 2014, it has been decided to appoint Mr. Franck Ruimy, born on 6 February 1971 in Casablanca (Morocco) having his professional address at 49 Grosvenor Street, London W1K 3HP, United Kingdom, for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014052770/19.

(140061124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**AIG Europe Limited (Succursale de Luxembourg), Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 50.342.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014052794/9.

(140061240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**ACT'M Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ACTHOM Luxembourg).**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 144.051.

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE HUIT AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée «Alan Allman Associates International», ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B174432,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Cédric RATHS, expert-comptable, demeurant professionnellement au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée de la société «ACTHOM LUXEMBOURG», ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144051 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul DECKER instrumentant en date du 17 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 256 du 5 février 2009;

- que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Maître Paul DECKER de résidence à Luxembourg en date du 25 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 520 du 10 mars 2010;

- que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Maître Paul BETTINGEN de résidence à Niederaanven en date du 14 février 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- que le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes souscrites par l'associé unique «Alan Allman Associates International», précitée.

Tout ceci ayant été déclaré, la comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pour-cent (100%) du capital social de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de modifier la raison sociale de la Société de «ACTHOM LUXEMBOURG» en «ACT'M ADVISORS S. à r. l.».

*Seconde résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ACT'M ADVISORS S. à r. l., régie par les présents statuts et par les dispositions légales.».

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à EUR 1.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. RATHS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 09 avril 2014. Relation: RED/2014/827. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. ELS.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014052787/51.

(140060577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**J+M FHE, Jongen a Meedercher Foulcht, Hueschtert an Eischt, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8537 Hostert, 8, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg F 9.919.

—  
STATUTS

*Membres fondateurs:*

M. Christophe HEYMES né le 12.5.1990 à Luxembourg, domicilié au 8, rue Principale, L-8537 Hostert; nationalité: luxembourgeoise;

M. Ralph KOHL, né le 8.12.1990 à Luxembourg, domicilié au 6a, rue Principale, L-8537 Hostert; nationalité: luxembourgeoise;

Mme. Michèle FILBIG, née le 29.8.1995 à Luxembourg, domiciliée au 4, Chemin de Rambrouch, L-8537 Hostert; nationalité: luxembourgeoise;

Mme. Caroline HEYMES, née le 3.5.1992 à Luxembourg, domiciliée au 8, rue Principale, L-8537 Hostert; nationalité: luxembourgeoise.

M. Lou UNSEN, né le 20.3.1984 à Ettelbruck, domicilié au 3, rue du château, L-8817 Eschette; nationalité: luxembourgeoise;

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

### Dénomination, siège social, durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination: «Jongen a Meedercher Fouscht, Hueschtert an Eischt» association sans but lucratif, en abrégé «J+M FHE», a.s.b.l.. Son siège social est dans la commune de Rambrouch. Sa durée est illimitée.

**Art. 2.** L'association a pour objet de promouvoir toutes sortes d'événements à caractère sportif, récréatif, culturelles et artistiques ainsi que d'unir ses membres dans l'amitié et la camaraderie.

### Membres

**Art. 3.** Le nombre des associés est illimité. Il ne pourra être inférieur à trois.

**Art. 4.** Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite/d'une demande verbale.

**Art. 5.** La qualité de membre se perd: 1. Par la démission volontaire adressée au président du conseil d'administration. 2. Par l'exclusion prononcée pour atteinte grave à l'objet social de l'association par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés. Les membres démissionnaires et exclus n'ont aucun droit sur les fonds de l'association et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

### Cotisation

**Art. 6.** La cotisation est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra dépasser 50 euro par an. Administration

**Art. 7.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 5 membres, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis. La durée de leur mandat est de 1 an. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire, trésorier et premier membre. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles. Le vote aura lieu au scrutin secret.

**Art. 8.** Le conseil d'administration représente l'association dans tous les actes judiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du conseil administration.

**Art. 9.** Tous les actes engageant l'association sont valablement faits lorsqu'ils sont signés par le président ou par défaut le vice-président et un membre du conseil d'administration. Les signatures de secrétaire et du trésorier suffiront pour les opérations financières courantes.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

### Assemblée générale

**Art. 11.** Les assemblées générales sont convoquées par le président du conseil d'administration au moins trois jours avant la réunion, par simple lettre circulaire contenant l'ordre du jour. Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Un membre présent ne peut représenter plus d'un membre. L'assemblée générale peut arrêter un règlement d'ordre intérieur.

### Exercice social

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1 janvier de chaque année. Modifications aux statuts, dissolution et liquidation

**Art. 13.** Les modifications aux statuts ainsi que la dissolution se feront d'après les règles établies par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif. Les liquidateurs aux biens de l'association, après acquittement du passif, une affection qui se rapproche autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée.

### Dispositions générales

**Art. 14.** Pour toutes les questions non réglées par les présents statuts. Il y a lieu de se référer aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif.

Fait à Hostert, le 23. Mars 2014.

Heymes Christophe

*Le président*

Référence de publication: 2014052724/64.

(140058737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

**Asia Growth Basket S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 16.746,25.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.482.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> avril 2014, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

2. Nomination de Pawel Sobolewski, avec adresse professionnelle au 17, Innere Wiener Strasse, 81667 Munich, Allemagne, au mandat de «Geschäftsführer» avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014 et pour une durée indéterminée;

3. Acceptation de la démission de Markus Mayer, avec adresse professionnelle au 17, Innere Wiener Strasse, 81667 Munich, Allemagne de son mandat de «Geschäftsführer», avec effet au 31 mars 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014052778/18.

(140060741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**Apodis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 22, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 110.002.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014052807/10.

(140060423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**A. O. C.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.467.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept mars.

Pardevant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 64.467, constituée en date du 11 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 566 du 4 août 1998, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 26 mars 2012, publié au Mémorial C numéro 1136 du 4 mai 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo Arend, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Julien Moerenhout juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Moussa Sène, Office Manager, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Introduction dans les statuts de la possibilité d'un administrateur unique et changement afférent des articles 5 et 6 des statuts.

2. Démission des administrateurs IC CORPORATION et BRADFIELD INC.

3. Confirmation du mandat de Monsieur Carlo Arend en tant qu'administrateur unique de la société.

4. Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'introduire dans les statuts la possibilité d'avoir un administrateur unique.

*Deuxième résolution*

Par conséquent de ce qui précède les articles 5 et 6 des statuts auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateur(s) ou l'administrateur unique seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède lors de sa première réunion à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex ou fax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou fax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la société IC CORPORATION et de la société BRADFIELD INC en tant qu'administrateurs de la société A.O.C.C. S.A. et de confirmer le mandat de l'administrateur Monsieur Carlo Arend, précité comme administrateur unique.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Arend, J. Moerenhout, M. Sène, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mars 2014. Relation: LAC/2014/12556. Reçu soixante-quinze euros (75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014052764/87.

(140061139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**AINA Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 184.470.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique, prise le 31 Mars 2014:*

L'actionnaire unique décide d'élire en tant que gérants de la société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014 et pour une période illimitée:

- Monsieur Alexandre Col, né le 16 août 1963 à Lausanne en Suisse et résident au 11 avenue Alfred-Bertrand 1206 Genève en Suisse,

- Monsieur Jaume Sabater, né le 04 août 1979 à Portbou en Espagne et résident au 4 Allée de Pic-Pic, 1203 Genève en Suisse,

- Madame Liza Masias, née le 18 juillet 1965 à Lima au Pérou et résident au 5 Drève de la Vanette, 1410 Waterloo en Belgique.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2014052795/20.

(140060653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Clover Leaf Seafood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 159.871.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 avril 2014*

En date du 4 avril 2014, l'associé unique a décidé comme suit:

- De renouveler le mandat de la société anonyme Ernst & Young, ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, en tant que Réviseur d'Entreprises agréé et ce avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014, qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014052879/18.

(140060665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Air Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 165.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014052796/9.

(140061265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Carcajou Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 147.364.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014052900/14.

(140060670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Commerz Funds Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 139.351.

Le Bilan au 31. Dezember 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Commerz Funds Solutions S.A.  
Mathias Turra / Dietmar Kusch

Référence de publication: 2014052885/11.

(140060761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Crown Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.542.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 134.541.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014052891/10.

(140060349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Capital Structures S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 175.909.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation entre:

*Société domiciliée:*

CAPITAL STRUCTURES S.A.  
Société Anonyme  
5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg  
RCS Luxembourg B 175,909  
Et

*Domiciliataire:*

Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg  
Société Anonyme  
5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg  
RCS Luxembourg B 145.508  
a pris fin avec effet au 11 Avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg  
Référence de publication: 2014052899/21.  
(140060683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Columbia CANAWS Partners IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.744,60.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 140.958.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation de la société Columbia CANAWS Partners IV S.à r.l., décidée par acte auprès du notaire Maître Joseph Elvinger, agissant en remplacement du notaire Maître Jean Seckler, en date du 27 août 2013, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 23 décembre 2013.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au 6, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Vanessa Lorreyte  
*Le Mandataire*

Référence de publication: 2014052882/18.

(140060297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Cinven Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 118.291.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014052875/10.

(140060350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Cetrel Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 117.298.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'administration de la Société en date du 12 mars 2014*

Le Conseil d'Administration de la Société a nommé Ernst & Young, S.A. (sise au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, n° RCS B. 47771), en tant que réviseur d'entreprises de la Société, afin d'effectuer l'audit des comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Le mandat d'Ernst & Young, Luxembourg se terminera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2014.

Pour CETREL Securities S.A.  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2014052872/16.

(140060983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Centre des solutions Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs.  
R.C.S. Luxembourg B 144.373.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Centre des Solutions SARL*

Référence de publication: 2014052871/10.

(140060776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**CAMCA Réassurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 41.766.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> avril 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la cooptation de Benoît Lucas, au mandat d'administrateur, avec adresse au 65, rue la Boétie, 75008 Paris, France, avec effet au 26 novembre 2013;

2. Non renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Alain Minault, avec adresse au 4, Boulevard Louis Tardy, 79000 Niort, France;

- Guy Proffit, avec adresse au 500, Rue Saint-Fuscien, 80095 Amiens, France;

3. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- François Thibault, administrateur et président, avec adresse au 8, Allée des Collèges, 18000 Bourges, France;

- Patrick Louarn, avec adresse au 65, Rue la Boétie, 75008 Paris, France;

- Benoît Lucas, avec adresse au 65, rue la Boétie, 75008 Paris, France;

- François Macé, avec adresse au 10, avenue Foch, 59000 Lille, France;

- Christophe Noël, avec adresse au 40, Rue Prémartine, 72000 Le Mans, France;

- Jean-Pierre Vauzanges, avec adresse au 30, rue d'Epagnac, 16800 Soyaux, France;

- Nicole Gourmelon, avec adresse au 15, Esplanade Brillaud de Laujardière, 14050 Caen, France;

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

4. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de ERNST & YOUNG avec siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

5. Acceptation de la démission de Michel Goutorbe, avec adresse au 48, Rue la Boétie, 75008 Paris, France de son mandat d'administrateur, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014;

6. Nomination de Luc Jeanneau, avec adresse au La Garde-Route de Paris, 44949 Nantes, France au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

7. Nomination de Jean-Pierre Laporte, avec adresse au 25, rue Libergiet, 51088 Reims, France au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014052893/36.

(140060738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**CAMCA Assurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.149.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> avril 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la cooptation de Benoît Lucas, au mandat d'administrateur, avec adresse au 65, rue la Boétie, 75008 Paris, France, avec effet au 26 novembre 2013;

2. Non renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Alain Minault, avec adresse au 4, Boulevard Louis Tardy, 79000 Niort, France;

- Guy Proffit, avec adresse au 500, Rue Saint-Fuscien, 80095 Amiens, France;

3. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- François Thibault, administrateur et président, avec adresse au 8, Allée des Collèges, 18000 Bourges, France;

- Patrick Louarn, avec adresse au 65, Rue la Boétie, 75008 Paris, France;

- Benoît Lucas, avec adresse au 65, rue la Boétie, 75008 Paris, France;

- François Macé, avec adresse au 10, avenue Foch, 59000 Lille, France;

- Christophe Noël, avec adresse au 40, Rue Prémartine, 72000 Le Mans, France;
- Jean-Pierre Vauzanges, avec adresse au 30, rue d'Epagnac, 16800 Soyaux, France;
- Nicole Gourmelon, avec adresse au 15, Esplanade Brillaud de Laujardière, 14050 Caen, France;

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

4. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de ERNST & YOUNG avec siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

5. Acceptation de la démission de Michel Goutorbe, avec adresse au 48, Rue la Boétie, 75008 Paris, France de son mandat d'administrateur, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014;

6. Nomination de Luc Jeanneau, avec adresse au La Garde-Route de Paris, 44949 Nantes, France au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

7. Nomination de Jean-Pierre Laporte, avec adresse au 25, rue Libergiet, 51088 Reims, France au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014052892/36.

(140060739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Celebration Cruise (Lux) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 179.599.

—  
Veuillez prendre note que la société à responsabilité limitée Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B103123, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social de la société à responsabilité limitée Celebration Cruise (Lux) Holdings S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B179599.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Pour avis sincère et conforme  
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014052868/12.

(140060559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Columbus Eastern Caribbean Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.832.

—  
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Avril 2014.

Columbus Eastern Caribbean Holdings S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Manager

Référence de publication: 2014052884/14.

(140060480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Compagnie Générale Immobilière, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.244.

—  
Il résulte des actes de la Société que l'associé unique propriétaire des 500 parts sociales est bien M. Nabli Rachid, demeurant à Rue Dag Hammar Kjoelds Hammamet Tunisie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compagnie Générale Immobilière S.à r.l.  
Société à responsabilité limitée  
Signature

Référence de publication: 2014052886/14.

(140061021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**CitCor Residential Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 130.183.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. April 2014.

Paul DECKER  
*Der Notar*

Référence de publication: 2014052876/12.

(140060848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**CERE Coinvest Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 102.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014052907/10.

(140060622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Bumble Bee Holdco S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 159.068.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Signature  
*Mandataire*

Référence de publication: 2014052849/13.

(140060690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Bilfinger Berger Global Infrastructure SICAV S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 163.879.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 780 du 24 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS  
*Notaire*

Référence de publication: 2014052834/12.

(140060503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Biomedbox SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-6131 Junglinster, 33, rue Hiel.  
R.C.S. Luxembourg B 153.026.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2014052835/14.

(140060640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Bauhaus Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 57.453.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Avril 2014.

Référence de publication: 2014052852/11.

(140061322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**By Unique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7450 Lintgen, 72, route Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 181.005.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 mars 2013*

*Première résolution*

Par la présente, est révoquée en tant que gérant technique, Monsieur YMERAGA Kreshnik, gérant, né le 16 avril 1984 à Gjakove, demeurant à L-7450 Lintgen, 72, route Principale.

COMPTABILITE STC SARL

Un mandataire

Référence de publication: 2014052850/13.

(140060864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Brabant Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 151.257.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014052861/9.

(140060364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Braas Monier Building Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 148.558.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'orthographe exacte du nom du délégué à la gestion journalière de la Société doit se lire comme suit:

- Monsieur Hanno SCHULTZE ENDEN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Braas Monier Buildingng Group S.A.

Signature

Référence de publication: 2014052839/15.

(140060591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**Bosco Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.553.

In the year two thousand and fourteen, on the second of April

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Henri DA CRUZ, private employee, residing professionally in Junglinster, acting as the representative of the board of directors of the public limited company "BoscoHolding S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office in L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.553, pursuant to a power given by the board of directors of the said company in its meeting of the 2<sup>nd</sup> April 2014.

The minutes of this meeting, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing person, acting as said before, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1. The company "Bosco Holding S.A." has incorporated following a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, of 27<sup>th</sup> July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2211 of 20<sup>th</sup> September 2011.
2. The subscribed capital of the company is fixed eighty-one thousand Euro (EUR 81,000.-), represented by eight million one hundred thousand (8,100,000) shares of a par value of one Cent (EUR 0.01) each.
3. Pursuant to article 5 of the articles of association, the authorized capital is set at two hundred fifty thousand euros (EUR 250,000.-).

The board of directors is authorized, during a period of five years ending on December 29<sup>th</sup>, 2018, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

4. In its meeting of the 2<sup>nd</sup> April 2014, the board of directors of the said company has decided to increase the capital by fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), so as to raise the capital from its present amount of eighty-one thousand Euro (EUR 81,000.-) to one hundred thirty-one thousand Euro (EUR 131,000.-) by the creation and the issue of five million (5,000,000) new shares with a par value of one Cent (0.01 EUR) each.

5. That the subscription and full payment of the five million (5,000,000) new shares has been made as detailed in the subscription sheet of the Board of Directors, of which a copy shall remain attached hereto

*Payment*

The new shares have been fully paid up in cash, so that the amount of fifty thousand Euro (50,000.- EUR) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

6. As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the articles of association is amended and now reads as follows:

**" Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the Company is fixed at one hundred thirty-one thousand Euro (EUR 131,000.-), represented by thirteen million one hundred thousand (13,100,000) shares of a par value of one Cent (EUR 0.01) each."

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,100.-.

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deux avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme «Bosco Holding S.A.», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 162.553, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 2 avril 2014.

Le procès-verbal de cette réunion, après avoir été signées «ne varietur» par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La société anonyme «Bosco Holding S.A.» a été constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 27 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2211 du 20 septembre 2011.

2. le capital souscrit de la société est fixé à quatre-vingt-et-un mille (EUR 81.000,-), représenté par huit millions cent mille (8.100.000) actions d'une valeur nominale d'un Cents (EUR 0,01) chacune.

3. Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-).

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

4. En sa réunion du 2 avril 2014, le conseil d'administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de quatre-vingt-et-un mille euros (EUR 81.000,-) à cent trente-et-un mille euros (EUR 131.000,-) par la création et l'émission de cinq millions (5.000.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Cents (0,01 EUR) chacune.

5. Que la souscription et la libération intégrale des cinq millions (5.000.000) actions nouvelles s'est faite, tel que détaillé dans le procès-verbal du Conseil d'administration, dont une copie restera annexée aux présent acte.

#### Libération

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

6. En conséquence de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit de la société est fixé à cent trente-et-un mille euros (EUR 131.000,-), représenté par huit treize millions cent mille (13.100.000) actions d'une valeur nominale d'un Cents (EUR 0,01) chacune.»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 1.100,-.

#### Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 avril 2014. Relation GRE/2014/1438. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014052838/108.

(140061155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**Broadstreet International Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.305.304.560,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.415.

Il résulte des résolutions écrites des associés de la Société en date du 2 avril 2014 que:

- Monsieur Martin Timothy Brown, a été révoqué de son mandat de gérant B de la Société avec effet immédiat.
- Il est décidé de nommer Monsieur Antoine Berckmans, né le 19 juin 1978, à Uccle, Belgique, résidant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant B de la Société, avec effet au 2 avril 2014 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est maintenant composé comme suit:

- Lisa Wadlin, comme gérante A de la Société;
- Stéphane Reul, comme gérant B de la Société; et
- Antoine Berckmans, comme gérant B de la Société.

Le 14 avril 2014.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014052842/19.

(140061204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**Credelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 167.481.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 avril 2014*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président
- Monsieur Edgar BAUMANN, employé bancaire, demeurant au 29, chemin de Bézaley, CH - 1247 Asnières, Suisse
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014052889/20.

(140060551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.592.

In the year two thousand and fourteen on the nineteenth day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

### Was held

an extraordinary general meeting of (the Meeting) of the sole shareholder of Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A., a Luxembourg société anonyme with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 128.592 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, on May 4, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1530 dated July 23, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 12, 2013, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary and the Meeting elected as Scrutineer, Solange Wolter, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholder represented at the Meeting and the number of shares held by him are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party, the officers of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. As appears from the said attendance list, all the issued share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Change of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States dollars (USD), at the exchange rate applicable of EUR 1 = USD 1.3498 as published by the European Central Bank as of February 3, 2014;

2. Set the nominal value of the shares of the Company at one United States dollar (USD 1) each;

3. Subsequent amendment of article 5 first paragraph of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes adopted under items 1. and 2.;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. and any employee of MAS Luxembourg, S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company;

5. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Meeting resolves to change the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States dollars (USD), at the exchange rate applicable of EUR 1 = USD 1.3498 as published by the European Central Bank as of February 3, 2014.

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to set the nominal value of the shares of the Company at one United States dollar (USD 1) each.

The Meeting further resolves, as a consequence of the above resolution, to allocate part of the amount of the share capital of the Company representing an amount of one United States Dollars and forty-four cents (USD 1.44) to the share premium account of the Company.

The Meeting acknowledges that, as a consequence thereof, the share capital of the Company is now set at four hundred twenty-five thousand five hundred fifty United States dollars (USD 425,550), represented by (i) forty-two thousand five hundred fifty-five (42,555) class A shares, (ii) forty-two thousand five hundred fifty-five (42,555) class B shares, (iii) forty-two thousand five hundred fifty-five (42,555) class C shares, (iv) forty-two thousand five hundred fifty-five (42,555) class D shares, (v) forty-two thousand five hundred fifty-five (42,555) class E shares, (vi) forty-two thousand five hundred fifty-five (42,555) class F shares, (vii) forty-two thousand five hundred fifty-five (42,555) class G shares, (viii) forty-two thousand five hundred fifty-five (42,555) class H shares, (ix) forty-two thousand five hundred fifty-five (42,555) class I shares and (x) forty-two thousand five hundred fifty-five (42,555) class J shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

#### *Third resolution*

As a consequence of the change of currency of the share capital of the Company and the nominal value of the shares of the Company, the Meeting resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Articles so that they read henceforth as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at four hundred twenty-five thousand five hundred fifty United States dollars (USD 425,550), represented by (i) forty-two thousand five hundred fifty-five (42,555) class A shares (collectively the Class A Shares and, individually, a Class A Share), (ii) forty-two thousand five hundred fifty-five (42,555) class

B shares (collectively the Class B Shares and, individually, a Class B Share), (iii) forty-two thousand five hundred fifty-five (42,555) class C shares (collectively the Class C Shares and, individually, a Class C Share), (iv) forty-two thousand five hundred fifty-five (42,555) class D shares (collectively the Class D Shares and, individually, a Class D Share), (v) forty-two thousand five hundred fifty-five (42,555) class E shares (collectively the Class E Shares and, individually, a Class E Share), (vi) forty-two thousand five hundred fifty-five (42,555) class F shares (collectively the Class F Shares and, individually, a Class F Share), (vii) forty-two thousand five hundred fifty-five (42,555) class G shares (collectively the Class G Shares and, individually, a Class G Share), (viii) 1 forty-two thousand five hundred fifty-five (42,555) class H shares (collectively the Class H Shares and, individually, a Class H Share), (ix) forty-two thousand five hundred fifty-five (42,555) class I shares (collectively the Class I Shares and, individually, a Class I Share) and (x) forty-two thousand five hundred fifty-five (42,555) class J shares (collectively the Class J Shares and, individually, the Class J Share), having a par value of one United States Dollar (USD 1) per share each.”

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. and any employee of MAS Luxembourg, S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the board of the Meeting, said board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour de février.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.592 (la Société), constituée suivant un acte de Me Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1530 du 23 juillet 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne en tant que Secrétaire et l'Assemblée désigne en tant que Scrutateur Solange Wolter, notary's clerk, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'actionnaire représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient figurent sur une liste de présence. La liste de présence ainsi que la procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante, les membres de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence, que la totalité du capital social émis de la Société est représentée à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de la devise du capital social de la Société de Euro (EUR) en dollars américains (USD), au taux de change applicable de EUR 1 = USD 1,3498 tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 3 février 2014;

2. Fixation de la valeur nominale des actions de la Société à un dollar américain (USD 1) chacune;

3. Modification subséquente de l'article 5 premier paragraphe des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications adoptées aux points 1. et 2.;

4. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout administrateur de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg S.à r.l. et à tout employé de MAS Luxembourg, S.à r.l. de procéder au nom de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société;

## 5. Divers.

### IV. Que l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier la devise du capital social de la Société de Euro (EUR) en dollars américains (USD), au taux de change applicable de EUR 1 = USD 1,3498 tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 3 février 2014.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions de la Société à un dollar américain (USD 1) chacune.

L'Assemblée décide en outre, en conséquence de la résolution précédente, d'affecter une partie du montant du capital social de la Société, représentant un montant de un dollar américain et quarante-quatre cents (USD 1,44) au compte de prime d'émission de la Société.

L'Assemblée prend acte qu'en conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société est maintenant fixé à quatre cent vingt-cinq mille cinq cent cinquante dollars américains (USD 425.550), représenté par (i) quarante-deux mille cinq cent cinquante-cinq (42.555) actions de classe A, (ii) quarante-deux mille cinq cent cinquante-cinq (42.555) actions de classe B, (iii) quarante-deux mille cinq cent cinquante-cinq (42.555) actions de classe C, (iv) quarante-deux mille cinq cent cinquante-cinq (42.555) actions de classe D, (v) quarante-deux mille cinq cent cinquante-cinq (42.555) actions de classe E, (vi) quarante-deux mille cinq cent cinquante-cinq (42.555) actions de classe F, (vii) quarante-deux mille cinq cent cinquante-cinq (42.555) actions de classe G, (viii) quarante-deux mille cinq cent cinquante-cinq (42.555) actions de classe H, (ix) quarante-deux mille cinq cent cinquante-cinq (42.555) actions de classe I et (x) quarante-deux mille cinq cent cinquante-cinq (42.555) actions de classe J, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la modification de la devise du capital social de la Société et de la valeur nominale des actions de la Société, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à quatre cent vingt-cinq mille cinq cent cinquante dollars américains (USD 425.550), représenté par (i) quarante-deux mille cinq cent cinquante-cinq (42.555) actions de classe A (collectivement les Actions de Classe A et, individuellement, une Action de Classe A), (ii) quarante-deux mille cinq cent cinquante-cinq (42.555) actions de classe B (collectivement les Actions de Classe B et, individuellement, une Action de Classe B), (iii) quarante-deux mille cinq cent cinquante-cinq (42.555) actions de classe C (collectivement les Actions de Classe C et, individuellement, une Action de Classe C), (iv) quarante-deux mille cinq cent cinquante-cinq (42.555) actions de classe D (collectivement les Actions de Classe D et, individuellement, une Action de Classe D), (v) quarante-deux mille cinq cent cinquante-cinq (42.555) actions de classe E (collectivement les Actions de Classe E et, individuellement, une Action de Classe E), (vi) quarante-deux mille cinq cent cinquante-cinq (42.555) actions de classe F (collectivement les Actions de Classe F et, individuellement, une Action de Classe F), (vii) quarante-deux mille cinq cent cinquante-cinq (42.555) actions de classe G (collectivement les Actions de Classe G et, individuellement, une Action de Classe G), (viii) quarante-deux mille cinq cent cinquante-cinq (42.555) actions de classe H (collectivement les Actions de Classe H et, individuellement, une Action de Classe H), (ix) quarante-deux mille cinq cent cinquante-cinq (42.555) actions de classe I (collectivement les Actions de Classe I et, individuellement, une Action de Classe I) et (x) quarante-deux mille cinq cent cinquante-cinq (42.555) actions de classe J (collectivement les Actions de Classe J et, individuellement, une Action de Classe J), d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune."

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout administrateur de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg S.à r.l. et à tout employé de MAS Luxembourg, S.à r.l. de procéder au nom de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au bureau de l'Assemblée, ledit bureau de l'Assemblée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2014. Relation: LAC/2014/9120. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014052831/178.

(140061022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.914.

In the year two thousand and fourteen on the nineteenth day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of (the Meeting) of the sole shareholder of Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) II S.A., a Luxembourg société anonyme with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 128.914 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, on May 4, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1555 dated July 25, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on July 25, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2161 dated October 2, 2007.

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary and the Meeting elected as Scrutineer, Solange Wolter, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholder represented at the Meeting and the number of shares held by him are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party, the officers of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. As appears from the said attendance list, all the issued share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Change of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States dollars (USD), at the exchange rate applicable of EUR 1 = USD 1.3498 as published by the European Central Bank as of February 3, 2014;

2. Set the nominal value of the shares of the Company at one United States dollar (USD 1) each;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of four thousand United States dollars (USD 4,000) so as to raise it from its present amount of forty-one thousand eight hundred forty United States dollars (USD 41,840) consisting of forty-one thousand eight hundred forty (41,840) shares to forty-five thousand eight hundred forty United States dollars (USD 45,840) by the creation and issue of four thousand (4,000) shares with a par value of one United States dollar (USD 1) each;

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above;

5. Subsequent amendment of article 5 first paragraph of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes adopted under items 1., 2. and 3. above;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. and any employee of MAS Luxembourg, S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company;

7. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to change the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States dollars (USD), at the exchange rate applicable of EUR 1 = USD 1.3498 as published by the European Central Bank as of February 3, 2014.

*Second resolution*

The Meeting resolves to set the nominal value of the shares of the Company at one United States dollar (USD 1) each.

The Meeting further resolves, as a consequence of the above resolution, to allocate part of the amount of the share capital of the Company representing an amount of three United States Dollars and eighty cents (USD 3.80) to the share premium account of the Company.

The Meeting acknowledges that, as a consequence thereof, the share capital of the Company is now set at forty-one thousand eight hundred forty United States dollars (USD 41,840), represented by forty-one thousand eight hundred forty (41,840) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four thousand United States dollars (USD 4,000) so as to raise it from its present amount of forty-one thousand eight hundred forty United States dollars (USD 41,840) consisting of forty-one thousand eight hundred forty (41,840) shares to forty-five thousand eight hundred forty United States dollars (USD 45,840) by the creation and issue of four thousand (4,000) shares with a par value of one United States dollar (USD 1) each.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, Reynolds Group Holdings Limited, a limited liability company organized under the laws of New Zealand, having its registered office at c/- Bell Gully (GJM), Level 22, Vero Centre, 48 Shortland Street, Auckland, New Zealand, registered under number 1812226, represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy granted under private seal, declares to subscribe to four thousand (4,000) new shares with a par value of one United States dollar (USD 1) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to four thousand United States dollars (USD 4,000) (being the USD equivalent EUR 2,963.40 at the exchange rate applicable of EUR 1 = USD 1.3498 as published by the European Central Bank as of February 3, 2014) to be fully allocated to the share capital account of the Company.

The amount of four thousand United States dollars (USD 4,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Articles so that they read henceforth as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at forty-five thousand eight hundred forty United States dollars (USD 45,840), represented by forty-five thousand eight hundred forty (45,840) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) per share each.”

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. and any employee of MAS Luxembourg, S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,400.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the board of the Meeting, said board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour de février.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) II S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.914 (la Société), constituée suivant un acte de Me Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1555 du 25 juillet 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Me Joseph

Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2161 du 2 octobre 2007.

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne en tant que Secrétaire et l'Assemblée désigne en tant que Scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'actionnaire représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient figurent sur une liste de présence. La liste de présence ainsi que la procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante, les membres de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence, que la totalité du capital social émis de la Société est représentée à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de la devise du capital social de la Société de Euro (EUR) en dollars américains (USD), au taux de change applicable de EUR 1 = USD 1,3498 tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 3 février 2014;

2. Fixation de la valeur nominale des actions de la Société à un dollar américain (USD 1) chacune;

3. Augmentation du capital social de la Société par un montant de quatre mille dollars américains (USD 4.000) afin de le porter de son montant actuel de quarante-et-un mille huit cent quarante dollars américains (USD 41.840) consistant en quarante-et-un mille huit cent quarante (41.840) actions à quarante-cinq mille huit cent quarante dollars américains (USD 45.840) par la création et l'émission de quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune;

4. Souscription et libération de l'augmentation du capital social spécifiée au point 3. ci-dessus;

5. Modification subséquente de l'article 5 premier paragraphe des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications adoptées aux points 1., 2. et 3. ci-dessus;

6. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout administrateur de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg S.à r.l. et à tout employé de MAS Luxembourg, S.à r.l. de procéder au nom de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société;

7. Divers.

IV. Que l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier la devise du capital social de la Société de Euro (EUR) en dollars américains (USD), au taux de change applicable de EUR 1 = USD 1,3498 tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 3 février 2014.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions de la Société à un dollar américain (USD 1) chacune.

L'Assemblée décide en outre, en conséquence de la résolution précédente, d'affecter une partie du montant du capital social de la Société, représentant un montant de trois dollars américains et quatre-vingt cents (USD 3,80) au compte de prime d'émission de la Société.

L'Assemblée prend acte qu'en conséquence de ce qui précède, la capital social de la Société est maintenant fixé à quarante-et-un mille huit cent quarante dollars américains (USD 41.840), représenté par quarante-et-un mille huit cent quarante (41.840) actions ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quatre mille dollars américains (USD 4.000) afin de le porter de son montant actuel de quarante-et-un mille huit cent quarante dollars américains (USD 41.840) consistant en quarante-et-un mille huit cent quarante (41.840) actions à quarante-cinq mille huit cent quarante dollars américains (USD 45.840) par la création et l'émission de quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

#### *Souscription - Libération*

Sur ce, Reynolds Group Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de la Nouvelle-Zélande, dont le siège social est établi à c/- Bell Gully (GJM), Level 22, Vero Centre, 48 Shortland Street, Auckland, Nouvelle-Zélande, immatriculée sous le numéro 1812226, représentée par Régis Galiotto, de résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à (4.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire se montant à quatre mille dollars américains (USD 4.000) (qui est l'équivalent en USD de EUR 2.963,40 au taux de change applicable de EUR 1 = USD 1,3498 tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 3 février 2014) à affecter entièrement au compte de capital social de la Société.

Le montant de quatre mille dollars américains (USD 4.000) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à quarante-cinq mille huit cent quarante dollars américains (USD 45.840), représenté par quarante-cinq mille huit cent quarante (45.840) actions ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune."

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout administrateur de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg S.à r.l. et à tout employé de MAS Luxembourg, S.à r.l. de procéder au nom de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.-).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au bureau de l'Assemblée, ledit bureau de l'Assemblée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2014. Relation: LAC/2014/9121. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014052832/186.

(140061041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**Carcajou Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 147.364.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014052901/14.

(140061103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 546.627.594,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.135.

In the year two thousand and fourteen on the nineteenth day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365

Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 128.135 (the Company). The Company has been incorporated on May 4, 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated July 7, 2007, N°-1414. The articles of association of the Company have been most recently amended on May 8, 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated October 17, 2007 N°-2377.

There appeared,

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 128.592 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States dollars (USD), at the exchange rate applicable of EUR 1 = USD 1.3498 as published by the European Central Bank as of February 3, 2014;

2. Set the nominal value of the shares of the Company at one United States dollar (USD 1) each;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes adopted under items 1. and 2.;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. and any employee of MAS Luxembourg, S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company;

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolution:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States dollars (USD), at the exchange rate applicable of EUR 1 = USD 1.3498 as published by the European Central Bank as of February 3, 2014.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to set the nominal value of the shares of the Company at one United States dollar (USD 1) each.

The Sole Shareholder further resolves, as a consequence of the above resolution, to allocate part of the amount of the share capital of the Company representing an amount of eighty-eight cents of United States Dollars (USD 0.88) to the share premium account of the Company.

The Sole Shareholder acknowledges that, as a consequence thereof, the share capital of the Company is now set at five hundred forty-six million six hundred twenty-seven thousand five hundred ninety-four United States dollars (USD 546,627,594), represented by five hundred forty-six million six hundred twenty-seven thousand five hundred ninety-four (546,627,594) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

*Third resolution*

As a consequence of the change of currency of the share capital of the Company and the nominal value of the shares of the Company, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles so that they read henceforth as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at five hundred forty-six million six hundred twenty-seven thousand five hundred ninety-four United States dollars (USD 546,627,594), represented by five hundred forty-six million six hundred twenty-seven thousand five hundred ninety-four (546,627,594) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) per share each.”

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. and any employee of MAS Luxembourg, S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour de février.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.135 (la Société). La Société a été constituée le 4 mai 2007 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 7 juillet 2007, N°-1414. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 8 mai 2007 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 17 octobre 2007 N°-2377.

A comparu,

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.592 (l'Associé Unique),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Changement de la devise du capital social de la Société de Euro (EUR) en dollars américains (USD), au taux de change applicable de EUR 1 = USD 1,3498 tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 3 février 2014;

2. Fixation de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un dollar américain (USD 1) chacune;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications adoptées aux points 1. et 2.;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg S.à r.l. et à tout employé de MAS Luxembourg, S.à r.l. de procéder au nom de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société;

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la devise du capital social de la Société de Euro (EUR) en dollars américains (USD), au taux de change applicable de EUR 1 = USD 1,3498 tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 3 février 2014.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales de la Société à un dollar américain (USD 1) chacune.

L'Associé Unique décide en outre, en conséquence de la résolution précédente, d'affecter une partie du montant du capital social de la Société représentant un montant de quatre-vingt-huit dollars américains (USD 0,88) au compte de prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique prend acte que, en conséquence de ce qui précède, la capital social de la Société est maintenant fixé à cinq cent quarante-six millions six cent vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 546.627.594), représenté par cinq cent quarante-six millions six cent vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (546.627.594) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

*Troisième résolution*

En conséquence du changement de devise du capital social de la Société et de la valeur nominale des parts sociales de la Société, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à cinq cent quarante-six millions six cent vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 546.627.594), représenté par cinq cent quarante-six millions six cent vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (546.627.594) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune."

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg S.à r.l. et à tout employé de MAS Luxembourg, S.à r.l. de procéder au nom de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2014. Relation: LAC/2014/9119. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014052833/151.

(140061011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**Chopin Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.703.290,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 173.919.

Les comptes annuels pour la période du 28 Décembre 2012 (date de constitution) au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2014052874/11.

(140060586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**BookOneJuice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 186.104.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le trois avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Dominique LEMMER, né à Luxembourg, le 14 juillet 1983, demeurant à 21, allée du Carmel, L-1354 Luxembourg.

2. Madame Sarah LAHAYE, née à Braine-l'Alleud (Belgique), le 18 avril 1988, demeurant à 21, allée du Carmel, L-1354 Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de dégustation et d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que la petite restauration avec l'achat et la vente d'articles de la branche.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination BookOneJuice S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Les parts sociales sont cessibles entre associés, cependant tout transfert de parts sociales entre associés est soumis préalablement à une approbation écrite de la part de la totalité des associés existants. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés indiquant l'approbation écrite préalable de tous les associés existants représentant 100% du capital social total de la société.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité des gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées unanimement.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, excepté pour les opérations et/ou transactions conclues par le gérant unique et/ou le conseil de gérance en dehors de l'autorisation donnée au gérant unique et/ou conseil de gérance par les Statuts de la société.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées conjointement par tous les associés de la société, représentant la totalité du capital social de la société. Toute résolution en relation avec le changement des statuts et particulièrement la liquidation de la société ne peut être décidée que par la totalité des associés, conjointement, ceux-ci détenant la totalité du capital social de la société.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales représentatives du capital social sont souscrites comme suit:

|   |           |
|---|-----------|
| 1. Monsieur Dominique LEMMER, prénommé, Vingt-cinq parts sociales . . . . . | 25        |
| 2. Madame Sarah LAHAYE, prénommée, Soixante-quinze parts sociales . . . . . | <u>75</u> |
| Total : cent parts sociales . . . . .                                       | 100       |

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèce de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.000.-

#### *Décisions des associés*

1) La société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

*Gérant technique:*

Monsieur Dominique LEMMER, prénommé.

*Gérant administratif:*

Madame Sarah LAHAYE, prénommée.

La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. LEMMER, S. LAHAYE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2014. Relation: LAC/2014/16661. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014052837/120.

(140061073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

### **Building Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 186.088.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the first day of April.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

#### THERE APPEARED:

ABUNDIA S.A., established and having its registered office at Marbella, East 54<sup>th</sup> Street # 3A, Panama, Republic of Panama, registered with the Public Registry at Microjacket under number 806336,

Duly represented by Mr Daniel ADAM, employee, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, by virtue of a proxy given under private seal, signed in Luxembourg, on 31 March 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party has requested the notary to state the following articles of incorporation of a public limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

#### **Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose**

**Art. 1.** There is hereby established a public limited company (société anonyme) under the name of "Building Investments Holding S.A.", (hereafter called the "Company"), which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and by the present articles of association.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of incorporation.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 4.** The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

The Company may particularly grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

## **Title II. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty one thousand Euros) represented by 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

The authorised capital is set at EUR 1.000.000.- (one million Euros) represented by 1.000.000.- (one million) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

The board of directors is authorized during a period expiring five years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law, in each case with or without share premium as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the articles of association shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The subscribed and authorised capital of the Company may also be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered or in bearer form at the option of the shareholders.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

## **Title III. General meetings of shareholders**

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting on the third Tuesday of the month of May at 10.30 a.m..

If such day is a legal holiday in the Grand-Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law or the articles of association, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

Any shareholder may participate in any meeting of the shareholders by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the shareholders present at such a meeting.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The articles of association of the Company may be amended by a general meeting of shareholders. The general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial C and in two Luxembourg newspapers.

Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed. The votes expressed do not include the votes attached to the shares for which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained from voting or returned a blank or void voting paper. The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 9.** If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting. The resolutions of the sole shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes.

#### **Title IV. Board of directors**

**Art. 10.** The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members who need not be shareholders of the Company.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one shareholder, or if a general meeting of the shareholders acknowledges that the Company has only one shareholder left, the board of directors may be composed of one member only until the ordinary general meeting of shareholders following the acknowledgement of the existence of more than one shareholder.

The directors are appointed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. The director(s) shall hold office until (his) their successor(s) is (are) elected.

The director(s) may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

**Art. 11.** The board of directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors; in his absence the board of directors may appoint a chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors.

Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight days' written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 13.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by joint signature of any two directors, or by the single signature of the sole director, or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

#### **Title V. Supervision of the Company**

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire aux comptes), which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

#### **Title VI. Accounting year - Annual Accounts**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

**Art. 16.** The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

All shares will rank equally to dividend distributions.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

#### **Title VII. Winding up - Liquidation**

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **Title VIII. Final clause - Applicable law**

**Art. 18.** All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

#### *Transitory provisions*

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end of the 31<sup>th</sup> of December 2014.

2) The first annual general meeting shall be held on 2015.

#### *Subscription and Payment*

The subscriber has subscribed and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

| Shareholder       | Subscribed<br>Capital<br>EUR | Paid-up<br>Capital<br>EUR | Number<br>of Shares |
|-------------------|------------------------------|---------------------------|---------------------|
| ABUNDIA S.A. .... | 31,000.-                     | 7,750.-                   | 31,000.-            |
| TOTAL .....       | 31,000.-                     | 7,750.-                   | 31,000.-            |

The thirty-one thousand (31,000) shares of the Company have been paid up to 25 % by the subscribers, proof of which payment having been given to the undersigned notary, so that the amount of seven thousand seven hundred fifty Euros (EUR 7,750.-) is as of now available to the Company.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

### Resolutions of the sole shareholder

The founding shareholder, represented by the proxy holder, in its capacity as sole shareholder of the Company, thereupon passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at 1 (one) and the number of statutory auditors at 1 (one).
2. The sole shareholder resolves to appoint the following person as director:
  - Mr Daniel ADAM, employee, born on April 23, 1971 in Messancy, (Belgium) residing professionally at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare.
3. The sole shareholder resolves to appoint as statutory auditor: L'Alliance Révision S.à r.l., a private limited company, with registered office at L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under the number B 46498.
4. The term of office of the director and of the statutory auditor will end at the date of the annual general meeting of shareholders resolving the approbation of the accounts as at December 31, two thousand and fourteen.
5. The registered office of the Company is set at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare.

### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

#### A COMPARU:

ABUNDIA S.A., une société constituée sous les lois de la République de Panama, établie et ayant son siège social à Marbella, East 54<sup>th</sup> Street # 3A, Panama, République de Panama, immatriculée auprès du Public Registry, Microjacket sous le numéro 806336,

dûment représentée par Monsieur Daniel ADAM, salarié, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 31 mars 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme régie par les lois y relatives et les présents statuts.

### Titre I<sup>er</sup> . Nom - Durée - Siège social - Objet social

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est constitué une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de «Building Investments Holding S.A.», (appelée ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois luxembourgeoises, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger devaient se produire ou être imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société de droit luxembourgeois.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

La Société pourra en particulier accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

## **Titre II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) par action.

Le capital autorisé de la Société est établi à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 1.000.000,- (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la publication des statuts de la Société à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital et des actions peuvent être émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables ou par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre. Le conseil d'administration peut donner pouvoir à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

L'Article 5 des Statuts sera modifié chaque fois que le conseil d'administration agira de la sorte en vue de rendre effective cette augmentation de capital, dans les limites autorisées indiquées ci-dessus, cette modification ayant pour but de refléter le résultat de cette action et le conseil d'administration prendra lui-même toutes les mesures nécessaires ou autorisera toute personne à prendre ces mesures, en vue de l'exécution de la publication de cette modification.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut également être augmenté ou réduit en une ou plusieurs étapes conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La Société reconnaît un seul détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

## **Titre III. Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 7.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Tout actionnaire peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les actionnaires présents à une telle réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les Statuts de la Société pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, par voie d'annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial C et dans deux journaux luxembourgeois.

Cette convocation reproduit l'ordre du jour, la date et les résultats de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul. Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

**Art. 9.** Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les résolutions de l'actionnaire unique qui sont pris dans le cadre du premier alinéa sont inscrites dans un procès-verbal.

#### **Titre IV. Conseil d'administration**

**Art. 10.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Nonobstant l'alinéa précédent, si la Société n'a été constituée qu'avec un seul actionnaire, ou si l'assemblée générale des actionnaires constate que la Société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration peut être composé d'un membre seulement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui constate l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas, qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

**Art. 11.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La

réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

**Art. 12.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ses affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

**Art. 13.** La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature du seul administrateur, ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

## **Titre V. Surveillance de la Société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

## **Titre VI. Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'article 5 ci-dessus, ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 5 ci-dessus.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

## **Titre VII. Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

## Titre VIII. Disposition finale - Droit applicable

**Art. 18.** Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

### *Souscription et Libération*

Le souscripteur prédit a souscrit et libéré en espèces les montants ci-après indiqués:

| Actionnaire       | Capital<br>Souscrit<br>EUR | Capital<br>libéré<br>EUR | Nombre<br>d'actions |
|-------------------|----------------------------|--------------------------|---------------------|
| ABUNDIA S.A. .... | 31.000,-                   | 7.750,-                  | 31.000,-            |
| TOTAL .....       | 31.000,-                   | 7.750,-                  | 31.000,-            |

Les trente et un mille (31.000) actions de la Société ont été partiellement libérées à concurrence de 25 % par le souscripteur, comme il a été certifié au notaire soussigné de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros) est dès à présent à la disposition de la Société.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé fondateur, représenté par le mandataire, en sa qualité d'associé unique de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateur est fixé à 1 (un) et le nombre de commissaires aux comptes à 1 (un).
2. L'associé unique décide de nommer la personne suivante en qualité d'administrateur:  
- Monsieur Daniel ADAM, né à Messancy (Belgique) le 23 avril 1971, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare;
3. L'associé unique décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes:  
L'Alliance Révision S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 46498,.
4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes s'achèvera à la fin de l'assemblée annuelle des actionnaires portant approbation des comptes annuels au 31 décembre deux mille quatorze.
5. Le siège social de la Société est établi à L-1610, Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Adam, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 avril 2014. Relation: LAC/2014/15991. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014052845/480.

(140060839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Bumble Bee Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.342.575,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.339.

---

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014052847/13.

(140060692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Bumble Bee GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.039.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014052848/12.

(140060689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Bath House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 946.215,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.079.

---

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Union Investment Institutional Property GmbH (company number 114835) (for the account of VGV Immobilienfonds II) (the "Special Fund") whose registered office is at Valentinskamp 70 / EMPORIO, 20355 Hamburg, Germany,

hereby represented by Sandrine Constant, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

A That the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Bath House S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 308 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, having a share capital of nine hundred forty-six thousand two hundred fifteen British Pounds (GBP 946,215) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 156079 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 4 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2499, dated 18 November 2010.

B The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 10 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1251, dated 9 June 2011.

C The Sole Shareholder, duly represented as stated here above, having recognised to be duly informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all of the items of the following agenda:

*Agenda:*

1 To amend article 2 of the articles of association of the Company (the Articles), which shall now read as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company both in Luxembourg and abroad is:

a) the acquisition, ownership, management, operation and administration in the form of leasing or in other form of the freehold property known as Bath House, 52 - 60 Holborn Viaduct, London EC1A2FD and the leasehold property known as Airspace above ground level at 52 - 60 Holborn Viaduct, London EC1 (together referred to as asset or property);

b) the development of the property, in particular through furnishings, improvements to fit-out, constructions for all types of use;

c) activities connected wholly or partially, directly or indirectly to the object in the financial, movable assets and property sectors, as well as activities in the specified areas that facilitate or promote fulfilment of the object;

d) and generally all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above and below, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.

As long as Union Investment Institutional Property GmbH (company number 114835) (for the account of VGV Immobilienfonds II) (the Special Fund) is shareholder of the Company (the Sole Shareholder), the Company shall be limited to the activities that a capital investment company within the meaning of the German Investment Act (Investmentgesetz) respectively the German Capital Investment Code (Kapitalanlagegesetzbuch) is allowed to exercise for the Special Fund in accordance with German investment law and the circular letter and decisions issued by the German Federal Financial Supervisory Authority (BaFin).

The Company may only acquire the following assets or properties:

a) residential lease properties, commercial properties and mixed use properties;

b) properties being developed up to 100% of the value of the Special Fund;

c) undeveloped properties, which are dedicated and suitable for immediate development of one's own according to lit. a), up to 100% of the value of the Special Fund;

d) heritable building rights under the requirements of lit. a) through c);

e) other properties and other heritable building rights as well as rights in the form of residential property ownership, partial ownership, residential heritable building rights and partial heritable building rights, up to 100% of the value of the Special Fund;

f) rights of usufruct in relation to real estate property according to lit. a), which serve the fulfilment of public responsibilities, up to 100% of the value of the Special Fund;

g) objects that are necessary for managing the assets of the Special Fund.

Except as otherwise restricted herein, the Company may also borrow money in any form or obtain any form of credit facility.

As long as the Sole Shareholder is investing in it and the investment is kept for a real estate special fund, the Company shall - only in compliance with the requirements of the German Investment Act respectively the German Capital Investment Code - be entitled to take on a loan and securities for the loan in the form of real estate securities as well as the assignment and encumbrance of claims arising from legal relationships relating to properties.

Properties to be newly acquired by the Company have to be valued by the expert committee set up by Union Investment Institutional Property GmbH prior to their acquisition and, after acquisition, at least once a year."

2 To add a third paragraph in article 6 of the Articles which shall read as follows:

"The Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may create such capital reserves as it may deem fit (in addition to those required by law) and may create a special reserve from funds received by the Company as share premiums which may be used by the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers, within its sole discretion, to provide for payment for any shares which the Company may redeem in accordance with these Articles, for setting off any realised or unrealised capital losses or for the payment of any dividend or other distributions (including by way of interim dividend) to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve."

3 To amend the third paragraph of article 13 of the Articles, which shall now read as follows:

"Subject as provided by the Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

- if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager; or

- if the Company has more than one manager, by the joint signature of any two (2) managers; or  
- any person to whom such power has been delegated by the Board of Managers or the Sole Manager, as the case may be."

#### 4 Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 2 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company both in Luxembourg and abroad is:

- a) the acquisition, ownership, management, operation and administration in the form of leasing or in other form of the freehold property known as Bath House, 52 - 60 Holborn Viaduct, London EC1A2FD and the leasehold property known as Airspace above ground level at 52 - 60 Holborn Viaduct, London EC1 (together referred to as asset or property);
- b) the development of the property, in particular through furnishings, improvements to fit-out, constructions for all types of use;
- c) activities connected wholly or partially, directly or indirectly to the object in the financial, movable assets and property sectors, as well as activities in the specified areas that facilitate or promote fulfilment of the object;
- d) and generally all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above and below, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.

As long as Union Investment Institutional Property GmbH (company number 114835) (for the account of VGV Immobilienfonds II) (the Special Fund) is shareholder of the Company (the Sole Shareholder), the Company shall be limited to the activities that a capital investment company within the meaning of the German Investment Act (Investmentgesetz) respectively the German Capital Investment Code (Kapitalanlagegesetzbuch) is allowed to exercise for the Special Fund in accordance with German investment law and the circular letter and decisions issued by the German Federal Financial Supervisory Authority (BaFin).

The Company may only acquire the following assets or properties:

- a) residential lease properties, commercial properties and mixed use properties;
- b) properties being developed up to 100% of the value of the Special Fund;
- c) undeveloped properties, which are dedicated and suitable for immediate development of one's own according to lit. a), up to 100% of the value of the Special Fund;
- d) heritable building rights under the requirements of lit. a) through c);
- e) other properties and other heritable building rights as well as rights in the form of residential property ownership, partial ownership, residential heritable building rights and partial heritable building rights, up to 100% of the value of the Special Fund;
- f) rights of usufruct in relation to real estate property according to lit. a), which serve the fulfilment of public responsibilities, up to 100% of the value of the Special Fund;
- g) objects that are necessary for managing the assets of the Special Fund.

Except as otherwise restricted herein, the Company may also borrow money in any form or obtain any form of credit facility.

As long as the Sole Shareholder is investing in it and the investment is kept for a real estate special fund, the Company shall - only in compliance with the requirements of the German Investment Act respectively the German Capital Investment Code - be entitled to take on a loan and securities for the loan in the form of real estate securities as well as the assignment and encumbrance of claims arising from legal relationships relating to properties.

Properties to be newly acquired by the Company have to be valued by the expert committee set up by Union Investment Institutional Property GmbH prior to their acquisition and, after acquisition, at least once a year."

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to add a third paragraph in article 6 of the Articles which shall read as follows:

"The Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may create such capital reserves as it may deem fit (in addition to those required by law) and may create a special reserve from funds received by the Company as share premiums which may be used by the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers, within its sole discretion, to provide for payment for any shares which the Company may redeem in accordance with these Articles, for setting off any realised or unrealised capital losses or for the payment of any dividend or other distributions (including by way of interim dividend) to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve."

### Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the third paragraph of article 13 of the Articles, which shall now read as follows:

"Subject as provided by the Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

- if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager; or
- if the Company has more than one manager, by the joint signature of any two (2) managers; or
- any person to whom such power has been delegated by the Board of Managers or the Sole Manager, as the case may be."

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS THE MEETING IS CLOSED.

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above mentioned appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

#### A COMPARU:

Union Investment Institutional Property GmbH (numéro de société 114835) (pour le compte de VGV Immobilienfonds II) (le "Fonds Spécial") ayant son siège social au Valentinskamp 70 / EMPORIO, 20355 Hamburg, Allemagne,

ici représenté par Sandrine Constant, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit:

A La comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société Bath House S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 308 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, un capital social de neuf cent quarante-six mille deux cent quinze Livres Sterling (GBP 946.215) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156079 (la Société). La Société à été constituée par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2499, daté du 18 novembre 2010.

B Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1251, daté du 9 juin 2011.

C L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu avoir été dûment informé des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1 Modification de l'article 2 des statuts de la Société (les Statuts), qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** L'objet de la Société au Luxembourg et à l'étranger est:

a) l'acquisition, le contrôle, la gestion, l'opération et l'administration sous forme de location ou sous tout autre forme de l'immeuble (freehold property) connu sous le nom de Bath House, 52 - 60 Holborn Viaduct, Londres EC1A2FD et de la propriété cédée à bail (leasehold property), connue sous le nom de Airspace au dessus du sol au 52 - 60 Holborn Viaduct, Londres EC1 (ci-après visés conjointement comme l'actif ou l'immeuble);

b) le développement de l'immeuble, en particulier au travers de mobiliers, d'améliorations spécifiques, de constructions pour tous types d'utilisations;

c) les activités totalement ou partiellement, directement ou indirectement liées à l'objet social dans les secteurs financiers, de biens mobiliers et immobiliers, de même que toutes activités dans des domaines spécifiques qui facilitent ou aident à la réalisation de l'objet social;

d) et en général, toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières et en général toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social et toutes opérations liées pouvant directement ou indirectement faciliter la réalisation de son objet dans les domaines prédécrits ci-dessus, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

Tant que Union Investment Institutional Property GmbH (numéro de société 114835) (pour le compte de VGV Immobilienfonds II) (le Fonds Spécial) est l'associé de la Société (l'Associé Unique), la Société doit se limiter aux activités qu'une société de capital investissement au sens respectivement de la loi allemande sur les Investissements (Investmentgesetz) et du Code allemand en Capital Investissement (Kapitalanlagegesetzbuch), est en droit d'exercer pour le Fonds Spécial en conformité avec les lois allemandes en matière d'investissement, la lettre circulaire et les décisions émises par l'Autorité allemande de Supervision des marchés financiers (BaFin).

La Société peut uniquement détenir les types d'actifs ou immeubles suivants:

- a) les baux résidentiels, les biens commerciaux et les immeubles à usage polyvalents;
- b) les immeubles en développement à hauteur de 100% de la valeur du Fonds Spécial;
- c) les immeubles non-développés, qui sont immédiatement destinés et disponibles pour développement immédiat en lui-même conformément au point a), à hauteur de 100% de la valeur du Fonds Spécial;
- d) des droits de superficie (heritable building rights) en conformité avec les points a) à c);
- e) les autres immeubles et droits de superficie (heritable building rights) tout comme les droits de propriété résidentielle, de propriété partielle, les droits résidentiels de superficie (heritable building rights) et les droits de superficie (heritable building rights) partiels, à hauteur de 100% de la valeur du Fonds Spécial;
- f) les droits de l'usufruit relatifs aux biens immobiliers en conformité avec le point a), qui servent à l'accomplissement des responsabilités publiques, à hauteur de 100% de la valeur du Fonds Spécial;
- g) les objets qui sont nécessaires pour la gestion des actifs du Fonds Spécial.

Sauf si cela est limité ici, la Société pourra aussi emprunter, sous quelque forme que ce soit, ou obtenir toute forme de facilités de crédit.

Tant que l'Associé Unique investit en son sein et que l'investissement est gardé pour un fonds spécial immobilier, la Société doit - seulement en conformité avec les dispositions de la loi allemande sur les Investissements (Investmentgesetz) et du Code allemand en Capital Investissement (Kapitalanlagegesetzbuch) - être autorisée à prendre un prêt ou des suretés pour ce prêt sous la forme de sûretés immobilières de même qu'une cession ou nantissement de créances résultant des relations légales liées aux immeubles.

Les immeubles devant être nouvellement acquis par la Société doivent être évalués par le comité d'experts constitué par Union Investment Institutional Property GmbH avant leur acquisition et, après leur acquisition, au moins une fois par an."

2 Ajout d'un troisième paragraphe à l'article 6 des Statuts qui aura la teneur suivante:

"Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut créer des réserves de capital s'il le pense opportun (en plus de celles prévues par la loi) et pourra créer une réserve spéciale pour les fonds reçus par la Société comme prime d'émission qui pourra être utilisée par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, à sa seule discrétion, pour effectuer des paiements pour toute part sociale que la Société peut racheter en accord avec les présents Statuts, pour compenser des pertes réalisées ou non ou pour le paiement de tout dividende ou autres distributions (y compris par le moyen de dividendes intérimaires) à ou aux associé(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale."

3 Modification du troisième paragraphe de l'article 13 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"Sous réserve de ce qui est prévu par la Loi et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

- si la Société est gérée par un Gérant Unique, le Gérant unique; ou
- si la Société est gérée par plus d'un gérant, par la signature conjointe de deux (2) gérants; ou
- toute personne à laquelle un tel pouvoir a été délégué par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique, le cas échéant."

4 Divers.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 2 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** L'objet de la Société au Luxembourg et à l'étranger est:

a) l'acquisition, le contrôle, la gestion, l'opération et l'administration sous forme de location ou sous toute autre forme de l'immeuble (freehold property) connu sous le nom de Bath House, 52 - 60 Holborn Viaduct, Londres EC1A2FD et de la propriété cédée à bail (leasehold property), connue sous le nom de Airspace au dessus du sol au 52 - 60 Holborn Viaduct, Londres EC1 (ci-après visés conjointement comme l'actif ou l'immeuble);

b) le développement de l'immeuble, en particulier au travers de mobiliers, d'améliorations spécifiques, de constructions pour tous types d'utilisations;

c) les activités totalement ou partiellement, directement ou indirectement liées à l'objet social dans les secteurs financiers, de biens mobiliers et immobiliers, de même que toutes activités dans des domaines spécifiques qui facilitent ou aident à la réalisation de l'objet social;

d) et en général, toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières et en général toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social et toutes opérations liées pouvant directement ou indirectement faciliter la réalisation de son objet dans les domaines prédécrits ci-dessus, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

Tant que Union Investment Institutional Property GmbH (numéro de société 114835) (pour le compte de VGV Immobilienfonds II) (le Fonds Spécial) est l'associé de la Société (l'Associé Unique), la Société doit se limiter aux activités qu'une société de capital investissement au sens respectivement de la loi allemande sur les Investissements (Investmentgesetz) et du Code allemand en Capital Investissement (Kapitalanlagegesetzbuch), est en droit d'exercer pour le Fonds Spécial en conformité avec les lois allemandes en matière d'investissement, la lettre circulaire et les décisions émises par l'Autorité allemande de Supervision des marchés financiers (BaFin).

La Société peut uniquement détenir les types d'actifs ou immeubles suivants:

a) les baux résidentiels, les biens commerciaux et les immeubles à usage polyvalents;

b) les immeubles en développement à hauteur de 100% de la valeur du Fonds Spécial;

c) les immeubles non-développés, qui sont immédiatement destinés et disponibles pour développement immédiat en lui-même conformément au point a), à hauteur de 100% de la valeur du Fonds Spécial;

d) des droits de superficie (heritable building rights) en conformité avec les points a) à c);

e) les autres immeubles et droits de superficie (heritable building rights) tout comme les droits de propriété résidentielle, de propriété partielle, les droits résidentiels de superficie (heritable building rights) et les droits de superficie (heritable building rights) partiels, à hauteur de 100% de la valeur du Fonds Spécial;

f) les droits de l'usufruit relatifs aux biens immobiliers en conformité avec le point a), qui servent à l'accomplissement des responsabilités publiques, à hauteur de 100% de la valeur du Fonds Spécial;

g) les objets qui sont nécessaires pour la gestion des actifs du Fonds Spécial.

Sauf si cela est limité ici, la Société pourra aussi emprunter, sous quelque forme que ce soit, ou obtenir toute forme de facilités de crédit.

Tant que l'Associé Unique investit en son sein et que l'investissement est gardé pour un fonds spécial immobilier, la Société doit - seulement en conformité avec les dispositions de la loi allemande sur les Investissements (Investmentgesetz) et du Code allemand en Capital Investissement (Kapitalanlagegesetzbuch) - être autorisée à prendre un prêt ou des suretés pour ce prêt sous la forme de sûretés immobilières de même qu'une cession ou nantissement de créances résultant des relations légales liées aux immeubles.

Les immeubles devant être nouvellement acquis par la Société doivent être évalués par le comité d'experts constitué par Union Investment Institutional Property GmbH avant leur acquisition et, après leur acquisition, au moins une fois par an."

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'ajouter un troisième paragraphe à l'article 6 des Statuts qui aura la teneur suivante:

"Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut créer des réserves de capital s'il le pense opportun (en plus de celles prévues par la loi) et pourra créer une réserve spéciale pour les fonds reçus par la Société comme prime d'émission qui pourra être utilisée par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, à sa seule discrétion, pour effectuer des paiements pour toute part sociale que la Société peut racheter en accord avec les présents Statuts, pour compenser des pertes réalisées ou non ou pour le paiement de tout dividende ou autres distributions (y compris par le moyen de dividendes intérimaires) à ou aux associé(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier le troisième paragraphe de l'article 13 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante

"Sous réserve de ce qui est prévu par la Loi et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

- si la Société est gérée par un Gérant Unique, le Gérant unique; ou

- si la Société est gérée par plus d'un gérant, par la signature conjointe de deux (2) gérants; ou
  - toute personne à laquelle un tel pouvoir a été délégué par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique, le cas échéant."
- L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA REUNION EST CLOTUREE.

*Frais*

Les dépenses, rémunérations, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Constant, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2014. Relation: EAC/2014/3392. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014051065/319.

(140057645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

**Latin Gas SCS, Société en Commandite simple.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 176.550.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of December.

Before the undersigned, Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Webster Capital Group LLC, a Delaware limited liability company with address at 2701 Centerville Rd., Wilmington, DE 19808 USA,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. Latin Gas LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 and registered with the Secretary of State of the State of Delaware,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties declare being the sole partners (the Partners) of Latin Gas SCS, a société en commandite simple existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176.519 (the Partnership). The Partnership was incorporated as a private limited liability company in the Cayman Islands and the registered office, principal establishment and central administration of such company was transferred from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on March 22, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 3, 2013, number 1305. The form of such company was converted from a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a société en commandite simple pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on March 22, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated July 22, 2013, number 1755. The agreement of limited partnership of the Partnership (the Partnership Agreement) has not been amended since such date.

The appearing parties, duly represented, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

### Agenda

1. To acknowledge the sale and transfer one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (1,999,999) Limited Partner Units (as defined in the Partnership Agreement), with a par value of one US Dollar cent (USD 0.01) each, from International Resources Corporation, a company existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglad House, South Church Street, George Town KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Companies Registrar of the Cayman Islands under number 132916 (International Resources Corporation) to Webster Capital Group LLC, a Delaware limited liability company with address at 2701 Centerville Rd., Wilmington, DE 19808, USA.
2. To amend article 1 of the Partnership Agreement.
3. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The Partners note the terms of article 6.2 of the Partnership Agreement and acknowledge that International Resources Corporation entered, on December 3, 2013, as seller, into a purchase and sale agreement, with inter alia, Webster Capital Group LLC, a Delaware limited liability company with address at 2701 Centerville Rd., Wilmington, DE 19808, USA (Webster Capital Group LLC) as purchaser, whereby International Resources Corporation agreed to sell and transfer one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (1,999,999) Limited Partner Units, with a par value of one US Dollar cent (USD 0.01) each, to Webster Capital Group LLC.

As a consequence, Webster Capital Group LLC holds, as from December 3, 2013, all the Limited Partner Units of the Partnership.

#### *Second resolution*

The Partners resolve to amend article 1 of the Partnership Agreement in order to reflect Webster Capital Group LLC as the new Limited Partner of the Partnership.

Article 1 shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists among Latin Gas LLC, being the general partner (associé commandité) (the General Partner) and Webster Capital Group LLC, being the limited partner (associé commanditaire) (the Limited Partner) and any and all persons or entities who may become partners in the future, a limited partnership (société en commandite simple) under the name Latin Gas SCS (the Partnership), governed by the present agreement (the Agreement) and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).”

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Where of the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le troisième jour de decembre.

Par devant le soussigné, Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1. Webster Capital Group LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au 2701 Centerville Rd., Wilmington, DE 19808, USA,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Latin Gas LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

Les parties comparantes déclarant être les associés uniques (les Associés) de Latin Gas SCS, une société en commandite simple existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.519 (la Société). La Société a été constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée aux Iles Caïmans et le siège social, établissement principal et administration centrale de ladite société ont été transférés des Iles Caïmans au Grand-Duché de Luxembourg suivant un acte du notaire instrumentant le 22 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 36 juin 2013, numéro 1305. La forme de ladite société a été convertie d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise en une société en commandite simple suivant un acte du notaire instrumentant le 22 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 juillet 2013, numéro 1755. L'acte de constitution de la Société (l'Acte de Constitution) n'a pas été modifié depuis lors.

Les parties comparantes, dûment représentées, ont reconnu être pleinement informées des résolutions devant être prises sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Prendre acte de la vente et du transfert d'un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.999.999) Parts de l'Associé Commanditaire (telles que définies dans l'Acte de Constitution), ayant une valeur nominale d'un centime de dollar US (USD 0,01) chacune, de International Resources Corporation, une société existante selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi au PO Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town KY1-1104, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 132916 (International Resources Corporation) à Webster Capital Group LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au 2701 Centerville Rd., Wilmington, DE 19808, USA.

2. Modifier l'article 1 de l'Acte de Constitution.

3. Divers.

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés notent les termes de l'article 6.2 de l'Acte de Constitution et reconnaissent que International Resources Corporation a conclu, le 3 décembre 2013 en tant que vendeur, un contrat de vente et d'achat, avec, entre autres, Webster Capital Group LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au 2701 Centerville Rd., Wilmington, DE 19808, USA (Webster Capital Group LLC) en tant qu'acheteur, par lequel International Resources Corporation a accepté de vendre et transférer un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.999.999) Parts de l'Associé Commanditaire, ayant une valeur d'un centime de dollar US (USD 0,01) chacune, à Webster Capital Group LLC.

En conséquence, Webster Capital Group LLC détient, à partir du 3 décembre 2013, toutes les Parts de l'Associé Commanditaire de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 1 de l'Acte de Constitution afin de refléter que Webster Capital Group LLC est le nouvel Associé Commanditaire de la Société.

L'article 1 aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé entre Latin Gas LLC, en tant qu'associé commandité (l'Associé Commandité) et Webster Capital Group LLC, en tant qu'associé commanditaire (l'Associé Commanditaire) et toutes les personnes ou entités pouvant devenir associés dans le futur, une société en commandite simple prenant la dénomination de Latin Gas SCS (la SCS), régie par le présent contrat (le Contrat) et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).”

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

En foi de quoi le présent acte notarié est passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16433. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014051282/147.

(140058370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

---

**BI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.116.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 7 avril 2014 a décidé:

- De renouveler les mandats d'administrateurs de:

Madame Christina LARSEN

Managing Director, BankInvest Group, Sundkrogsgade, 7, P.O. Box 2672, DK-2100, Copenhagen

Monsieur Kenneth Hallum KNUDSEN

Head of Fund Management and Operations, BankInvest Group, Sundkrogsgade, 7, P.O. Box 2672, DK-2100, Copenhagen

Monsieur Antonio THOMAS,

Independent Director, Management Plus (Luxembourg) S.A., 24 Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg

Pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2015.

- De renouveler le mandat de Deloitte Audit, 560 Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an, prenant fin lors de la Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2015.

*Pour BI SICAV*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014052295/23.

(140060223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

---

**Finsign S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 56.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014052420/10.

(140059904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

---

**Cedar Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 84.557.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> avril 2014 que, suite au décès de M. Stéphane RICARD, le nombre des administrateurs de la société a été diminué de 4 à 3.

Il résulte également d'un procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril 2014, que Mme Isabelle RICARD, demeurant au 4, Chemin des Glycines, CH-1206 Genève, a été nommée à la fonction d'administrateur-délégué et Présidente du Conseil d'Administration.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014052905/15.

(140060947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---